



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-MOT-115

Déposé le : 29.10.19

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Etudier ou courir faut-il choisir ?!

Texte déposé

Les JOJ 2020 de Lausanne ont lieu dans moins de 100 jours. Grâce à cette manifestation plusieurs infrastructures ont été construites (vaudoise aréna, télécabine des Meillerets, Vortex, etc.). Ces Jeux sont une vitrine extraordinaire pour notre région et une opportunité pour notre population de découvrir les joies d'une fête olympique. Mais qu'en est-il de nos jeunes athlètes de la relève, qui doivent concilier au mieux le sport/art-étude tout en poursuivant en parallèle des études exigeantes au gymnase ? Est-ce que ces jeunes, qui sont les futurs champions profitent de ces JOJ 2020 avec la mise en place de structures sportives ? A-t-on cherché à améliorer la situation d'encadrement, notamment scolaire, de nos sportifs/artistes qui sacrifient beaucoup pour la réussite de leur carrière sportive/artistique ?

Au niveau du post-obligatoire, le canton de Vaud, il y a 30 ans de cela, a été précurseur avec la mise en place d'une filière sport/art-étude, malheureusement cette filière n'a pas évolué avec les besoins du sport/art de haut niveau (les nageurs doivent s'entraîner le matin, il leur est donc difficile de suivre la filière classique). La filière actuelle, permet aux élèves d'avoir des cours, uniquement la matinée de 7h30-12h30 (à l'exception du lundi où les cours ont lieu toute la journée, cela est adapté à certains sports mais pas à d'autres) puis ils sont libres pour s'organiser entre la pratique de leurs activités sportives/artistiques et la responsabilité de faire leurs devoirs. De plus, depuis plusieurs

années, la filière Ecole de Culture Générale/Ecole de Commerce (ECG/EC) n'est pas en mesure de pouvoir « ouvrir » des classes sport/art-étude par manque d'effectif (environ une douzaine de sportifs-artistes répartis dans 5 filières) et par choix économique (rien n'empêcherait d'avoir des classes moins nombreuses en ECG/EC). Ces sportifs se retrouvent dans des classes normales et profitent d'allègement d'horaire minime. Souvent ces élèves sont confrontés à une tâche pratiquement insurmontable, celle de pouvoir suivre une filière scolaire normale et parallèlement de trouver des solutions afin de pouvoir continuer à rester compétitif (référence à l'article du 24h du 16 juillet 2019 « Privée de sport-études car elle ne vise pas la maturité », ainsi que des échanges téléphoniques avec des parents d'athlètes).

L'article 5 RLEO (développement de compétences exceptionnelles), stipule à l'alinéa 4 que le département peut, entre autres, mettre en place, des cours d'appuis. Cela, n'est aujourd'hui pas le cas, au niveau du post-obligatoire, pour tous les élèves qui remplissent les critères sport/art-études en filière ECG/EC. Pourtant selon les articles 7 LEPS et 10 RLEPS, qui traitent du sport d'élite, le département doit élaborer et mettre en œuvre un concept destiné à la relève. Pour qu'un jeune sportif/artiste puisse pratiquer sa discipline, il lui faut un cadre scolaire propice (c'est-à-dire un aménagement des horaires adapté aux spécificités de la discipline sportive), ce qui n'est hélas pas le cas aujourd'hui au niveau du post-obligatoire dans ladite filière ECG/EC. Selon l'article 22 al.6 du règlement des gymnases (RGY), art.22 al.6, les athlètes/artistes au bénéfice du programme sport/art étude n'ont pas la possibilité de redoubler leur année en classe sport/art-études, alors qu'un élève en filière « classique » peut le faire.

Ainsi, les signataires de cette motion demandent au Conseil d'Etat de présenter une modification des textes légaux concernés initiant les mesures suivantes :

- Mettre des moyens supplémentaires à disposition afin de soutenir les élèves du post-obligatoire en filière ECG/EC et qui remplissent les critères sportif/artistique de la filière sport/art étude, s'ils doivent manquer des cours, ponctuellement ou régulièrement, pour des compétitions et/ou des entraînements.
- Permettre à tous les élèves (voie maturité et ECG/EC) qui suivent une filière sport/art étude au niveau du post-obligatoire d'avoir la possibilité de refaire leur année s'ils sont en échec en modifiant l'article 22 al.6 du RGY.

Commentaire(s)

Conclusions

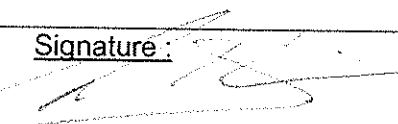
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | ☒ |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | ☐ |
| (c) prise en considération immédiate | ☐ |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | ☐ |

Nom et prénom de l'auteur :

Sergei Aschwanden

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 29 octobre 2019

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Echenard Cédric
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Evéquo Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Cretegy Laurence	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bovay Alain	Cuérel Julien	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Glardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Dessemontet Pierre	Glarye Yann
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Gross Florence
Cala Sébastien	Develey Daniel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durussel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 29 octobre 2019

Joly Rebecca

Jungclaus Delarze Susanne

Keller Vincent

Labouchère Catherine

Liniger Philippe

Lohri Didier

Luccarini Yvan

Luisier Brodard Christelle

Mahaim Raphaël

Marion Axel

Masson Stéphane

Matter Claude

Mayor Olivier

Meienberger Daniel

Meldem Martine

Melly Serge

Meyer Keller Roxanne

Meystre Gilles

Miéville Laurent

Mischler Maurice

Mojon Gérard

Montangero Stéphane

Mottier Pierre François

Neumann Sarah

Neyroud Maurice

Nicolet Jean-Marc

Paccaud Yves

Pahud Yvan

Pernoud Pierre André

Petermann Olivier

Podio Sylvie

Pointet François

Porchet Léonore

Probst Delphine

Radice Jean-Louis

Rapaz Pierre-Yves

Räss Etienne

Ravenel Yves

Rey-Marion Alette

Rezso Stéphane

Richard Claire

Riesen Werner

Rime Anne-Lise

Romanens Pierre-André

Romano-Malagrifa Myriam

Roulet-Grin Pierrette

Rubattel Denis

Ruch Daniel

Rydlo Alexandre

Ryf Monique

Schaller Graziella

Schelker Carole

Schwaar Valérie

Schwab Claude

Simonin Patrick

Sonnay Eric

Sordet Jean-Marc

Stürner Felix

Suter Nicolas

Thalmann Muriel

Thuillard Jean-François

Treboux Maurice

Trollet Daniel

Tschopp Jean

van Singer Christian

Venizelos Vassilis

Volet Pierre

Vuillemin Philippe

Vuilleumier Marc

Wahlen Marion

Weissert Cédric

Wüthrich Andreas

Zünd Georges

Zwahlen Pierre